

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 07.100

L'An deux Mille Sept, le 30 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 23 juillet 2007

DATE D'AFFICHAGE

Le 23 juillet 2007

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, M. MOST, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, M. GUIARD, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. DENIS représenté par M. BOURGEOIS
Mme DAVID représentée par M. CAU
M. FAVRE représenté par Mme BARRAUD-DUCHERON
Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE
Mme JOLY représentée par M. MERLE
Mme LABEYRIE représentée par Mme MONTRON
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER
Mme TERRIEN représentée par M. HUGENDOBLER

ABSENTS -EXCUSES : Mme ISENDICK

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 32

Madame DURAND a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ACQUISITION DE TERRAIN VALLINA Marcelle
cadastré section AW n° 507 sis BOULEVARD FRANCK LAMY

VOTE : UNANIMITE

La parcelle cadastrée section AW n° 507, d'une surface de 894 m², avant bornage, située au lieu-dit « RATION », jouxte les terrains communaux sur lesquels est implanté le CAREL. L'acquisition de cette parcelle par la Ville de Royan est envisagée en vue de l'aménagement d'un bassin de rétention d'eaux pluviales.

Madame VALLINA Marcelle, par lettre reçue le 27 mars 2007, informe la Ville de son projet de mise en vente de sa parcelle.

Par lettre du 6 avril 2007, la Ville propose de se porter acquéreur.

Le service des domaines, consulté dans le cadre de la transaction, a estimé, par courrier du 4 mai 2007, le terrain à une valeur de 35 760 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU les plans des lieux et parcellaire,
- VU la promesse de vente souscrite par Mme VALLINA Marcelle en date du 8 juin 2007,
- VU l'avis du service des domaines en date du 4 mai 2007,
- VU l'avis des commissions des permis de construire en date du mardi 22 mai 2007,
- CONSIDERANT que l'acquisition de la parcelle de terrain constitue une réserve foncière et permettra à terme un aménagement de l'ensemble de la zone,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E :

- d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section AW n° 507, d'une surface de 894 m², sis boulevard Franck Lamy moyennant la somme de 35 760 € (trente cinq mille sept cent soixante euros),
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de l'opération, et notamment le compromis de vente ainsi que l'acte authentique,
- de désigner l'étude de Maître NAUTACQ, 8 rue Jules Ravet, 17600 SAUJON, Notaire du vendeur, pour la rédaction de l'acte authentique,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget en cours à la date de la réalisation de l'acte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 août 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT